

Mairie de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°  
20170811-0075

Séance du 8 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 Novembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etait absent et excusé :** et. M. Pierre-Yves MOTTE

**Etaient absents et représentés :** M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSELIN, Monsieur Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emilie DROUHOT

#### ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES ALPES

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer aux communes forestières des Hautes-Alpes.

Il rappelle que cette adhésion permet de bénéficier d'une représentation des intérêts de la commune aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des communes forestières, d'un appui individualisé concernant les projets forestiers ou de valorisation du bois, d'une formation et des rencontres thématiques.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 est de 550 euros.

A l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE DE VERSER** une cotisation d'un montant de 550 euros (cinq cent euros) à l'association des communes forestières des Hautes-Alpes au titre de l'année 2017.

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 19 |
| Membres présents :    | 16 |
| représentés           | 2  |
| Pour :                | 18 |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |

Ainsi fait et délibéré, le 8 Novembre 2017

Le Maire,  
Laurent DAUMARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20171108-20170811-0075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2017  
Publication : 13/11/2017